

## **La Belgique peut-elle se passer de partis nationaux ?**

**Jean-Benoît Pilet, Professeur-assistant en science politique, Cevipol, ULB**

Depuis la fin des années 1970, plus aucun parti authentiquement national ne joue un rôle majeur sur la scène politique belge. La scission des partis sociaux-chrétiens, libéraux et socialistes, et la naissance séparée des écologistes et de l'extrême droite au Nord et au Sud du pays font qu'il n'existe plus que des partis francophones et des partis flamands. Une telle configuration est singulière. Elle n'a pas de véritable équivalent dans les démocraties occidentales. Mais est-elle pour autant problématique ? Le maintien d'une Belgique unie semble indiquer qu'en tout cas la survie d'une fédération est possible même sans partis nationaux. Néanmoins, leur absence est la source de plusieurs problèmes potentiels.

Dans tout état fédéral, le système politique doit en permanence trouver l'équilibre entre l'autonomie des entités territoriales (*self-rule*) et la gestion commune des intérêts nationaux (*shared-rule*). Les partis sont des acteurs majeurs de ce processus délicat, et leur rôle est multiple. Pour commencer, au travers des campagnes électorales et du débat politique, ils contribuent à former une opinion publique nationale, une *polity*. Or, en Belgique, le fait que les partis flamands ne font plus campagne qu'à destination des électeurs flamands, et que les formations francophones ne s'adressent plus qu'aux électeurs francophones, a contribué à rendre délicat de parler encore d'une opinion publique nationale belge. La division linguistique des partis mais aussi des médias font que l'on vit de plus en plus avec deux opinions linguistiques distinctes, ayant des positions et des choix politiques parfois divergents, mais surtout ayant des références de moins en moins partagées. Peu nombreux sont les francophones à connaître le ministre-président flamand Kris Peeters ou à avoir une idée des positions des partis néerlandophones en matière d'enseignement. Le même vaut pour la connaissance qu'on les citoyens flamands des ministres régionaux wallons ou des opinions des partis du Sud du pays dans les matières régionalisées.

La deuxième fonction des partis nationaux dans un Etat fédéral est de faciliter les contacts entre les institutions aux différents niveaux de pouvoir, en particulier entre les gouvernements des régions, des communautés et du fédéral. Le fédéralisme se grippe quand ceux-ci s'ignorent ou s'affrontent plus souvent qu'ils ne parlent et ne collaborent. Or, il est plus aisé d'avoir de bons rapports entre exécutifs quand ceux-ci sont composés, partiellement ou totalement, des mêmes partis. Le cas du Royaume-Uni l'illustre bien. La collaboration était plus aisée quand le Labour était au pouvoir à Londres, à Cardiff et à Edimbourg. Depuis que les nationalistes écossais du SNP ont pris le pouvoir en Ecosse, la collaboration est plus délicate. En Belgique, les mêmes problèmes se posent mais avec plus d'acuité encore puisque l'absence de partis nationaux fait qu'il est devenu impossible d'avoir ne serait-ce qu'un parti présent dans tous les exécutifs. La collaboration est aisée entre le PS et le CDH dans les gouvernements wallons, de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle l'est moins entre le niveau fédéral et les entités fédérées et un gouvernement fédéral constitutionnellement bilingue. Le blocage serait même envisageable si les coalitions aux différents niveaux de pouvoir prenaient toutes des couleurs différentes : PS-CDH en Wallonie, MR-Ecolo à Bruxelles, CD&-NVA-Lijst Dedeker en Flandre, PS-MR-VLD-SP.A-Spirit au niveau fédéral. L'exemple est certes extrême mais il illustre bien un des risques à l'absence de partis nationaux.

Enfin, les partis nationaux créent du lien entre les élites politiques des différentes composantes de la fédération. En effet, ils permettent aux élus et aux militants de rencontrer à l'intérieur des organes du parti des personnes venant de toutes les parties du pays. Les partis

nationaux jouent donc un rôle d'agence de socialisation nationale. Par ce biais, ils contribuent à éduquer les responsables politiques à penser au-delà des intérêts de leur propre région, de leur propre communauté. Dans le cadre belge actuel, aucun parti national (à l'exception peut-être d'Ecolo et Groen) ne font plus le lien entre élus et militants flamands et francophones. Même entre 'partis frères' de tels contacts sont rares. Ils en résultent une méconnaissance profonde des élus de l'autre groupe linguistique et des intérêts et points de vue défendus de l'autre côté de la frontière linguistique. Cette rupture a été particulièrement flagrante entre le CD&V et le CDH lors des négociations pour former un gouvernement fédéral à l'été 2007. N'ayant plus été ensemble au gouvernement pendant huit ans et n'ayant eu que peu de contacts, les deux formations se connaissent finalement bien mal. La même évolution attend sans doute le PS et le SP.a qui ne sont plus ensemble au gouvernement fédéral.

Les partis nationaux avaient donc un rôle bien utile pour mettre de l'huile dans les rouages du fédéralisme belge. Leur absence se fait de plus en plus ressentir. Si leur retour est peu probable, il est plus que nécessaire de réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour que leurs fonctions soient assumées par d'autres biais afin de ne pas briser totalement le lien entre les systèmes politiques flamand et francophone.

### **Deux propositions**

1. La règle définissant les groupes parlementaires à la Chambre des représentants et au Sénat pourrait être changée. À l'issue des élections, les députés se réunissent en «groupes politiques». Actuellement, le règlement de la Chambre prévoit que pour être reconnu comme groupe parlementaire, il faut compter au moins cinq élus. On pourrait y ajouter une règle supplémentaire prévoyant qu'un groupe doit compter des élus des deux groupes linguistiques, ou des trois Régions. Cela mènerait à la création de groupes parlementaires nationaux, lieux de contact et de débat entre élus du Nord et du Sud du pays, et embryons de partis nationaux.

2. Instaurer une circonscription fédérale.